

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET
AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **6 novembre 2023**, le Conseil municipal de la Municipalité de **L'Islet** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Ce projet de règlement prévoit des normes relatives à l'occupation et à l'entretien de tous les bâtiments patrimoniaux. Il vise à préserver l'intégrité de leurs parties constituantes, à les protéger contre les intempéries, à empêcher leur déperissement et à en assurer la sécurité. Il contient également des normes s'appliquant spécifiquement aux bâtiments destinés à l'habitation afin qu'ils soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

**PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 4 DÉCEMBRE 2023 À 19 H
AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC À L'ISLET.**

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de L'Islet, au 284, boulevard Nilus-Leclerc.

Donné ce 22 novembre 2023.


Madame Marie Joannisse
Directrice générale et greffière-trésorière